

LUNDI 1^{er} NOVEMBRE 2021 - BOL D'AIR D'AUTOMNE 29^e édition

Départ et arrivée : CHENOVE, Maison du Plateau, rue Paul-Bert
PARKING ASSURÉ - Accueil à partir de 7 h 30.
Départs de 8 h 00 à 9 h 00 - Clôture de l'organisation à 14 h 00
Randonnée VTT ouverte à tous, casque obligatoire
Moins de 16 ans accompagné d'un adulte + autorisation parentale
Moins de 18 ans autorisation parentale

PARCOURS ET DÉNIVELÉS

3 circuits VTT : *Randonneur* 30 km, dénivelé 640 m
Sportif 45 km, dénivelé 1020 m
Expert 60 km, dénivelé 1270 m

3 circuits Gravel* : 30 km, dénivelé 500 m
50 km, dénivelé 850 m
70 km, dénivelé 1225 m

INSCRIPTIONS et TARIFS

Inscriptions : Internet sur www.boldairdijon.fr
Et aussi au départ à partir de 7 h 30 avec majoration de 1 €
Adultes licenciés FFCT : **6,00 €**
Adultes non-licenciés : **8,00 €**
Moins de 18 ans FFCT : **gratuit**
Moins de 18 ans non-licenciés : **5,00 €**



SERVICES ET PRESTATIONS

VTT : Parcours fléchés et balisés - * **Gravel :** non balisés, téléchargement indispensable des traces GPX pour le guidage par GPS : sur le site <https://www.boldairdijon.fr/> lors de la préinscription ; sur le site <https://www.cyclo-rando-dijon.fr/> à partir du 25/10 ; au départ de la rando (pensez à apporter votre câble de communication GPS).
Une carte au 1/100 000^e sera fournie au départ.
Points de ravitaillements festifs - Pot amical offert à l'arrivée à tous les participants

CONTACTS - RENSEIGNEMENTS

Téléphone : 06 51 98 04 53 - Courriel : contact@cyclos-rando-dijon.fr

Les participants devront présenter au départ un **PASS SANITAIRE** en cours de validité et s'engageront à respecter les mesures sanitaires en vigueur au 1^{er} novembre.

RÈGLEMENT

- ◆ **LE BOL D'AIR VTT** est une randonnée et non une compétition, elle est ouverte à tout possesseur de vtt et ayant un minimum de condition physique.
- ◆ Le port du casque est obligatoire.
- ◆ Tous les mineurs doivent fournir une autorisation parentale et les enfants de moins de 16 ans seront accompagnés par un adulte participant.
- ◆ L'organisateur est couvert par une assurance responsabilité civile.
- ◆ Les heures de fermeture des contrôles seront définies par l'organisation qui dégage toute responsabilité après la fermeture des parcours.
- ◆ **Tout participant s'engage à respecter le code de la route.** Il sera responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur.

- ◆ **Tout participant s'engage à respecter les sites traversés** et à jeter ses déchets d'emballages dans les poubelles des points de ravitaillement.
- ◆ Les participants s'engagent à ne pas quitter le parcours, sauf en cas d'abandon, qu'ils devront alors signaler aux organisateurs.
- ◆ Les participants s'engagent à utiliser un vélo en parfait état mécanique. Nécessaire réparation souhaité.
- ◆ Les VTT à assistance électrique sont acceptés suivant charte FFCT
- ◆ Toute personne est responsable de son matériel, en cas de vol, perte ou accident, la responsabilité des CYCLOS RANDONNEURS DIJONNAIS ne pourra être engagée.
- ◆ La participation à cette randonnée implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.